ÉGLISE CATHOLIQUE en CORRÈZE
Diocèse de Tulle

OUI,

je veux faire grandir l'Église en soutenant mon diocèse, et je choisis le prélèvement automatique !

❒ Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par mail.
Mon mail : .....

❒ Je souhaite recevoir de la documentation concernant les legs et les donations (y compris les assurances-vies).

Ma paroisse : .....

JE PEUX FAIRE UN DON PAR INTERNET SUR LE SITE
www.mondenier.com

le Denier

Fiscalité
une raison de donner davantage
66 % de votre don au Denier est déductible de votre impôt sur le revenu
(dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Mes coordonnées

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données du 18 mai 2018, vous bénéficiez de l'ensemble des droits prévus (notamment accès aux informations qui vous concernent, rectification, limitation de portabilité, effacement). Vous pouvez l'exercer en écrivant au diocèse de Tulle. J'accepte que l'Association Diocésaine de Tulle mémorise et utilise mes données pour des appels au don et/ou informations sur le diocèse.

Mandat de prélèvement SEPA

❒ chaque mois ❒ chaque trimestre

❒ 20 € ❒ 35 € ❒ 75 € ❒ 150 € ❒ Autre : ..... €

Nom et adresse postale de ma banque

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ☐☐☐☐☐ **Ville :** .....

Identification internationale (IBAN)

☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

Identification internationale de la banque (BIC)

☐☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐

N° ICS : FR80ZZZ440890

Fait à : .....

Date : ☐☐ ☐☐ ☐☐

Signature indispensable

IMPORTANT
N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)

À renvoyer dans une enveloppe jointe à :
Association Diocésaine de Tulle
19 avenue de la Bastille 19 000 Tulle

Votre prélèvement est identifié par une référence unique de mandat (RUM).

En signant ce mandat pour un prélèvement régulier, j'autorise l'Association Diocésaine de Tulle à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte. Ma banque continuera à le débiter, conformément aux instructions de l'Association Diocésaine de Tulle. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.